



52 avenue de la Libération – CS 80450 - tél. : 05.56.03.94.50

COMMUNE DE BIGANOS

Département de la Gironde

Arrêté temporaire n°2025/0278 Portant réglementation de la circulation

RUE DES CANADIENS RUE JEAN JAURES

Monsieur Le Maire de Biganos, Président de la COBAN,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 413-1 et R. 417-10

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

VU l'arrêté du Maire n°23-002 en date du 23 janvier 2023 portant délégation de fonctions et de signature de Monsieur le Maire de Biganos à Monsieur Georges BONNET en sa qualité de 1er Adjoint

VU le code pénal et notamment l'article R.610-5

CONSIDÉRANT les travaux de requalification de la rue Georges Clémenceau et la nécessité de sécuriser les rues dans lesquelles la circulation est accrue du fait de ces travaux

CONSIDÉRANT la nécessité d'appliquer une limitation catégorielle dans ces mêmes rues inadaptées à recevoir la circulation de véhicules autres que des véhicules légers

-ARRÊTE-

Article 1 : À compter du **28/04/2025** et jusqu'au **26/09/2025**, les prescriptions suivantes s'appliquent **RUE DES CANADIENS** et **RUE JEAN JAURES** :

- **La circulation des véhicules de +3,5 Tonnes est interdite.** Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules exerçant une mission de service public et aux véhicules de transports en commun ;
- Le dépassement des véhicules est interdit ;

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par la société CMR ou son prestataire.

Article 3 : De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Fait à Biganos, le 26 avril 2025
Pour le Maire, par délégation,

Georges BONNET

DIFFUSION:

- *Monsieur Le commandant de la brigade de gendarmerie de Biganos*
- *Monsieur le Chef de service de la police municipale de Biganos*
- *SDIS 33*
- *COBAN - Lignes de bus*
- *CITRAM - lignes de bus département*
- *Monsieur Le Maire de Biganos*
- *TRANSDEV*
- *KEOLIS - Lignes de Bus*

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr; dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.